

## DÉLIBÉRATION N° 036 2024

### Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER Séance du 20 novembre 2024

Date de convocation : le 14 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Christian MARCOU, le Maire.

**Présents** : Mmes VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine, CHABRIER Aurélie et MM. SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, PERRIER Antoine, COUDERT Loïc, CHEVALIER Patrick, MALAGNOUX Benjamin

**Absents** :

**Excusé** : M. POUGET Jean-Marc

**Procuration** : M. POUGET Jean-Marc à M. PERRIER Antoine

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**A été nommée secrétaire de séance** : M. COUDERT Loïc

#### OBJET : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire nouvellement élu rappelle que :

*Vu l'article L2122-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose : « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».*

*Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal »*

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier étant de 11, il ne peut y avoir plus de 3 adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De fixer à 3 le nombre d'adjoints de la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 20 novembre 2024  
Le Maire, Christian MARCOU

Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Acte transmis au contrôle de légalité et publié sur le site internet le :